

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS5432

présenté par

M. Bordat, Mme Chandler, M. Pacquot, Mme Decodts, Mme Dupont, M. Perrot, M. Grelier,
Mme Clapot, M. Lemaire, Mme Delpech et M. Guillemard

ARTICLE 7

À l'alinéa 162, substituer au mot :

« septembre »

le mot :

« décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de pragmatisme, et pour permettre un temps d'adaptation, le présent amendement vise à reporter de 3 mois l'entrée en vigueur de l'allongement de la durée d'activité et du report de l'âge légal de départ.